

## Comité technique spécial DGAL du 8 avril 2022

### Télétravail, Crise Influenza, Déménagement, Bilan RH...

### Tout un programme

Ce comité technique spécial de la DGAL s'est réuni le 8 avril 2022, sous la présidence de Bruno Ferreira, directeur général de l'alimentation, accompagné de Emmanuelle Soubeyran, directrice générale adjointe, Stéphanie Flauto, cheffe du service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international et des représentants de la délégation de soutien aux services (DSS) : Sophie André, Sébastien Faugère et Jérôme Santerre.

**FO Agriculture** était représentée par Laurence Rudloff, Patrice Chasset et Mathieu Pinson, expert.

#### A RETENIR

- **Télétravail** : un 3<sup>e</sup> jour est possible en attendant la finalisation et publication de la NS qui reprendra la déclinaison de l'accord sur le télétravail signé le 24 février 2022 entre les OS et le ministre de l'Agriculture via un tableau à compléter.
- **Crise Influenza** : L'appel à candidatures internes à la DGAL pour renforcer le dispositif de gestion de crise a suscité de nombreuses demandes. Les bureaux des agents concernés devront se réorganiser pour assurer leurs missions.
- **Déménagement, relocalisation** : Le macro-zoning est acté. Le micro-zoning va solliciter le niveau sous-direction, afin que chacun puisse disposer d'un bureau attribué.

## Table des matières

<b>Approbation du procès verbal du CTS DGAL du 9 février 2022.....</b>	<b>2</b>
<b>Télétravail.....</b>	<b>3</b>
<i>Organisation dans l'attente de la publication de la déclinaison de l'accord ministériel ?.....</i>	<i>3</i>
<i>Équipements : Chaise de bureau, téléphone portable, écran supplémentaire.....</i>	<i>3</i>
<i>Validation des jours de télétravail et assurance des agents.....</i>	<i>4</i>
<i>Versement de l'indemnité journalière de télétravail.....</i>	<i>4</i>
<b>Influenza aviaire hautement pathogène.....</b>	<b>4</b>
<i>Mémoire d'une crise « Influenza » atypique.....</i>	<i>4</i>
Contagiosité proche de la fièvre aphteuse.....	4
Contamination à la descente et à la remontée des migrateurs.....	4
Organisation de la production aggravante.....	5
Élimination des animaux et gestion des cadavres hors normes.....	5
Gestion de la crise par zone de défense.....	5
Renforts, moyens complémentaires.....	6
Impacts sur les services.....	6
<i>Gestion de la crise à la DGAL.....</i>	<i>6</i>
Cellule de crise et prospectives.....	6
Réalisation des missions mis en suspens et reconnaissance financière.....	7
<b>Déménagement et relocalisation.....</b>	<b>7</b>
<i>DGAL.....</i>	<i>7</i>
<i>ASMA RP.....</i>	<i>8</i>
<b>Bilans RH 2020 et 2021.....</b>	<b>8</b>
<b>Questions diverses.....</b>	<b>9</b>

## Approbation du procès verbal du CTS DGAL du 9 février 2022

Le PV a été approuvé à l'unanimité. Néanmoins, l'absence d'éléments constitutifs (partie de la déclaration liminaire des organisations syndicales – OS -) et le manque de précision sur certaines parties ont été remarqués.

## Télétravail

### Organisation dans l'attente de la publication de la déclinaison de l'accord ministériel ?

Le projet d'arrêté ministériel pour la mise en œuvre au MAA de l'accord télétravail, signé le 24 février 2022 entre les OS et le ministre de l'Agriculture, a été approuvé lors du CT-M du 8 avril 2022. La dernière étape, avant son application, est la publication de la note de service ad hoc d'ici à la fin du mois.

En attendant, aucune nouvelle convention ne sera signée. Si une convention avait déjà été signée, elle est d'application. Il est rappelé, en outre, que le télétravail exceptionnel a pris fin le 18 mars 2022.

En contrepartie pour faciliter la gestion du télétravail, un 3<sup>e</sup> jour est accepté pour ceux qui le souhaitent, en sus des 2 jours maximum fixés dans leur convention. A cette fin, les agents posent leur journée sur Equitime et un tableau global répertoriant le nombre de journées de télétravail de chaque agent est en cours de finalisation. Il devra être transmis à la direction pour le 15 avril 2022.

Considérant un besoin de clarté dans la communication du SRH sur le sujet, l'ensemble des informations utiles sur le télétravail seront reprises dans un message transmis aux agents de la DGAL.

### Équipements : Chaise de bureau, téléphone portable, écran supplémentaire...

L'accord ministériel précise qu'une priorisation des équipements sera réalisée en fonction des missions et des moyens financiers à disposition. D'autres paramètres rentrent désormais dans l'équation, il s'agit des tensions sur certains approvisionnements, consécutives notamment à la reprise économique suite au Covid-19 et la guerre en Ukraine. Elles impactent en particulier la livraison des chaises de bureau et certains équipements informatiques, liés aux tensions sur les composants, tels que les casques, téléphones et écrans. Enfin, comme déjà vu lors de la crise Covid-19, à l'instar des détournements des commandes de masques, des détournements de commandes de matériels informatiques, rachetés par d'autres acteurs, sont constatés actuellement.

En tout état de cause, la DGAL bénéficie d'un temps d'avance en matière de télétravail par l'équipement actuel important de ses agents en ordinateurs portables. Elle dispose, en outre, d'un volant de PC permettant de répondre aux besoins. Dans un second temps, en fonction de l'enveloppe budgétaire et des disponibilités, les agents pourront bénéficier des équipements complémentaires prévus.

Pour mémoire, les agents bénéficiant d'aménagement de leur poste de travail, pour des raisons médicales, peuvent en bénéficier également en télétravail. Selon les raisons médicales, cet octroi est automatique ou sur demande et conditionnée par l'avis de la médecine de prévention.

**FO Agriculture** rappelle que beaucoup d'équipements devront être fournis aux agents sur leur demande, mais que la quasi-totalité des agents souhaiteraient disposer d'un téléphone portable professionnel. Toutefois les téléphones basiques qui pourraient constituer le *minima* requis sont souvent inadaptés : couverture du réseau, forfait internet ou services (activation/levé de renvoi de poste) défectueux ou inexistantes.

Le sujet a bien été identifié par la DSS et des améliorations seraient prévues.

## Validation des jours de télétravail et assurance des agents

Les journées de télétravail sont saisies dans Equitime. Il est de la responsabilité des N+1 de les valider dans l'application. En cas d'évolution du nombre de jours de télétravail, les N+1 ont également la charge de les valider après échange avec les agents demandeurs.

**FO Agriculture** demande confirmation que le tableau de la direction ne poserait pas de problèmes juridiques en cas, par exemple, de demande de reconnaissance d'accidents de travail par l'administration.

Le directeur indique, que dans la mesure où cette disposition transitoire, qui vient compléter les conventions existantes, est partagée par l'ensemble des services du MAA. Il n'y aura donc pas de difficultés sur la couverture juridique et sur la prise en compte des accidents de travail sur les périodes de télétravail.

## Versement de l'indemnité journalière de télétravail

La note de service [SG/SRH/SDCAR/2022-181](#) 01/03/2022 précise les modalités d'instruction pour le versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents rémunérés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le système administrativement lourd de gestion du versement des sommes dues devrait être amélioré par la mise en place d'un flux Equitime vers Agora permettant de faire remonter automatiquement les journées de télétravail pour leur paiement, et de se soustraire de l'envoi d'un tableau.

Les journées de télétravail pour la période « septembre/décembre 2021 », devraient être indemnisées sur les paies du mois de mai prochain.

# Influenza aviaire hautement pathogène

## Mémoire d'une crise « Influenza » atypique

### Contagiosité proche de la fièvre aphteuse

L'ampleur de la crise est sans commune mesure avec celle des années précédentes. Le virus présent cette année est extrêmement bien adapté aux volailles domestiques (palmipèdes, *Gallus gallus* – poules, poulets -, *Meleagris gallopavo* - dindes). En outre, il est à noter que l'environnement semble excessivement contaminé. Un parallèle entre son schéma de contamination et celui de la fièvre aphteuse a pu être évoqué.

### Contamination à la descente et à la remontée des migrateurs

La première phase de la crise, novembre 2021, était liée à la descente en Afrique des oiseaux migrateurs venant du nord de l'Europe. Elle a principalement touché les départements du nord de la France ainsi que le sud-ouest.

Alors que le virus « s'éteignait » habituellement en Afrique, cette année, les oiseaux sont remontés avec. Ainsi une seconde phase a concerné de nouveau les Landes et le Gers et également les pays de la Loire, dont la Vendée principalement, mais aussi la Bretagne.

La contamination de l'environnement par les migrateurs a été accentuée par des phénomènes météorologiques importants (tempêtes littorales) ayant contraint les oiseaux à quitter le bord de mer pour gagner les terres et les zones de fortes densités d'élevage de volailles vendéennes. Cette situation a contribué à l'explosion du nombre de cas dans cette zone habituellement peu ou pas touchée.

Dans un second temps, la contamination s'est étendue dans les zones de production de volailles du grand-ouest.

En Europe, l'Italie a également fait les frais de la remontée du virus depuis l'Afrique. En particulier, dans le nord du pays, 18 millions d'animaux ont dû être abattus.

## Organisation de la production aggravante

Fort de l'expérience des crises précédentes, la production de volailles, notamment de la filière palmipèdes, a été réorganisée sur le territoire. La densité de volailles dans la zone sud-ouest a été diminuée au profit du bassin de production vendéen. A posteriori, ce choix ne semble pas judicieux et a contribué à l'aggravation de la crise par des contaminations croisées par voies aéropoortées dans cette zones devenue de forte densité.

De plus, cette zone héberge historiquement des élevages de parentaux et de grands parentaux à forte valeur génétique. Des compromis ont dû être faits pour éviter leur abattage et protéger leurs animaux. Dans le cas contraire, l'avenir de la filière française, notamment de palmipèdes, aurait été mise fortement en danger.

Ainsi, 200 sites (sur 1 000 proposés initialement par les acteurs de la filière) de grands parentaux font l'objet d'une surveillance et d'une protection rapprochée. Pour ce faire, un « pare-feu » consistant en un dépeuplement total des volailles dans le nord du département de la Vendée a notamment été mis en œuvre. De plus, il a été convenu avec les professionnels un dépeuplement de l'ensemble des palmipèdes bretons.

## Élimination des animaux et gestion des cadavres hors normes

Pour faire face à l'envergure de la crise et permettre la mise en œuvre de dépeuplement péri-focaux (dépeuplement autours des foyers infectés), outre la solution des caissons CO2 de l'entreprise GT Logistique et l'euthanasie individuelle par les vétérinaires, arrivés aux limites de leurs capacités ou disponibilités, des abattoirs ont pu être réquisitionnés pour la mise à mort des animaux. De plus, un marché d'urgence a été passé avec une entreprise néerlandaise (TCC). Sa technique permet de gérer les abattages dans les élevages contaminés de très grosses capacités. Elle consiste en la mise à mort des animaux par gazage des bâtiments. Deux équipes d'intervention sont actuellement au travail ou en alerte.

A la suite ou concomitamment à ces abattages massifs, s'est également posée la problématique de gestion des cadavres des animaux. En effet, les capacités des équarrissages et des incinérateurs ont été rapidement dépassés.

S'ajoute à cette situation, la nécessité d'une gestion en l'urgence des cadavres. En effet, une fois mortes, les volailles se décomposent rapidement et peuvent occasionner des nuisances olfactives, voir des risques pour la santé publique ou l'environnement.

D'autres solutions ont donc dû être trouvées sous le contrôle des avis l'ANSES, des ARS et autres hydrogéologues. Ainsi l'enfouissement sous conditions ou le stockage temporaire des cadavres chaulés, paillés et enfermés dans une bâche ont pu être mis en œuvre.

Enfin, la gestion des effluents des élevages contaminés reste problématique. En effet, l'articulation entre le délai d'attente de 60 jours (pour l'assainissement vis-à-vis du virus) et leur épandage avant les semis de maïs (en avril) n'a pas encore trouvé de solution.

## Gestion de la crise par zone de défense

Cette crise a été coordonnée par les préfets des zones de défense : pour la zone sud-ouest, par préfet de la Nouvelle-Aquitaine, et pour la zone de défense ouest (Bretagne, Normandie et Pays-de-Loire) par le préfet de Bretagne.

## Renforts, moyens complémentaires

La publication en octobre 2021 d'une note de service de la DGAL a permis de constituer un vivier de renfort pour la gestion de crise sanitaire. Il s'agissait d'un appel aux agents volontaires pour la participation, hors de leurs services départementaux, aux opérations associées : gestion des foyers, élimination, vérification nettoyage et désinfection, actes administratifs : LPS, arrêtés, recensement des foyers... . L'envoi d'équipes de renfort est déclenché sur ordre du DGAL. Cela a été le cas au mois de janvier dans la zone sud-ouest puis de nouveau lors de la crise dans l'ouest. Les moyens d'ajustement, permettant le recrutement de contractuels, ont pu également être mobilisés.

## Impacts sur les services

La plupart des agents des services départementaux en charge de la protection des populations ont été impactés, soit directement (gestion des foyers et de leur suite), soit indirectement par le report de la charge de travail sur les agents restants des services ayant mis à disposition des agents ou par des missions supplémentaires (gestion des animaux en provenance de zones contaminées) s'ajoutant aux missions de routine. La pression, aussi bien morale que physique, mise sur l'ensemble des agents a été importante. L'engagement de tous devrait être reconnu et fera l'objet d'une évaluation à l'occasion de leur entretien professionnel.

## Gestion de la crise à la DGAL

### Cellule de crise et perspectives

#### → Cellule pour la gestion de la crise sanitaire

Une cellule de 10 agents a été constituée. Elle est composée d'un directeur de crise, d'un coordonnateur et de 8 chargés de mission/études (recrutés en interne à la DGAL – chargés d'études et personnes ressources volontaires).

Le directeur de crise pilote la cellule tandis que le coordonnateur en assure le suivi et l'animation, sur le modèle déjà mis en place à l'occasion de la crise Influenza de 2015. Les autres agents de la cellule sont très polyvalents et sont notamment en charge de l'appui réglementaire et technique.

Pour mémoire, des chargés de mission/d'études à 50 % de leur temps travail à la cellule travaillent en binôme. Ceci permet une meilleure gestion des congés et des contraintes. D'autres à 100 % peuvent être mobilisables à tout moment, y compris le week-end et soumis aux plannings de garde.

En outre, un poste « Gestion de crise sanitaire » a été ouvert à la MUS et a rencontré un succès important avec 15 candidatures. Il permettra à terme de mieux structurer à la gestion des crises sanitaires à la DGAL. Des recrutements de contractuels sont également envisagés en appui de la DGAL en particulier pour la gestion des indemnités.

### → Mission du CGAAER

Une mission du CGAAER sur la gestion de la crise actuelle va être lancée. La lettre de mission est à la signature du directeur de cabinet du ministre. Elle sera chargée d'en analyser les processus et d'identifier les leviers, organisationnels et structurels, d'une bonne gestion de crise en s'appuyant sur des moyens limités et sur l'opportunité de mutualisation ponctuelle en évitant déstabiliser le fonctionnement des services.

Ces réflexions et recommandations permettront de nourrir les actions du plan stratégique de la DGAL pour répondre aux questions sur la priorisation des missions et ses moyens, sur l'équilibre à trouver avec les missions moins prioritaires, sur le recours au volontariat et enfin sur la valorisation des agents mobilisés.

## Réalisation des missions mis en suspens et reconnaissance financière

**FO Agriculture** demande pour les agents de la DGAL qui, sur la base du volontariat, se sont vus confiés une mission temporaire en lieu et place des missions définies dans leur fiche de poste :

- ce que les objectifs fixés en entretien professionnel soient adaptés et réalistes ;
- à ce que le temps de récupération des retards pris sur leurs dossiers, probablement de plusieurs mois à l'issue de leur mobilisation sur la gestion de l'IAHP soit bien pris en compte ;
- à ce qu'ils puissent bénéficier d'une gratification financière équitable par le biais des primes.

La DGAL est en cours de concertation avec le SG sur le mécanisme le plus adapté de reconnaissance de l'investissement des agents associés de près ou de loin à la crise et également les recrutements externes nécessaires et les motivations de leur recrutement.

En tout état de cause, les agents mobilisés par la cellule ne seront pas remplacés. Leurs missions seront redéployées, pour une continuité minimale de service public, sur les agents non mobilisés. La réalisation des objectifs annuels des agents fera l'objet d'une adaptation et revue lors des entretiens professionnels.

## Déménagement et relocalisation

### DGAL

Les grands principes, l'attribution des surfaces (macro-zoning) et le glissement du calendrier ont été convenus à l'occasion du groupe de travail du 1<sup>er</sup> avril dernier, voir [compte-rendu FO Agriculture](#). Le calendrier a cependant été revu légèrement depuis au regard de l'avancé des travaux. Ainsi, le micro-zoning devra être transmis pour le 19 avril 2022 pour la tenue du groupe de travail « Relocalisation de la DGAL » du 20 avril. Ce micro-zoning va permettre à chaque sous-direction de détailler toutes leurs pièces, salles de réunion et de convivialité dédiées, allant jusqu'au nom des agents par bureau physique. Pour mémoire, le taux d'occupation instantanée est désormais d'environ 50 % avec l'extension du télétravail.

Pour information, les agents ont la possibilité de visiter leurs bureaux situés actuellement au CGAAER. Une visite des futurs bureaux de la SSA a également été organisée. Un point sur les bureaux de la MUS ainsi qu'une visite du 3<sup>ème</sup> étage sera menée dans les prochains jours.

Voici l'avancée du projet dans les grandes lignes : Pour les imprimantes EMF, leur nombre et localisation ne sont pas encore actés. Quant aux salles aveugles du bâtiment B, leur destination en tant que bulles de confidentialité se confirme. L'ergonomie du bureau pilote de 3 agents, visitable au 1<sup>er</sup> étage semble perfectible. L'organisation du rafraîchissement des espaces ne pourra être proposée qu'après la transmission du micro-zoning. Enfin, le travail sur la localisation des secrétariats n'est pas encore finalisé, à l'exception de ceux de la direction qui seront mutualisés au niveau direction (directeur général, adjoints et chefs de service).

**FO Agriculture** invite la DGAL à profiter de ce déménagement pour bien réorganiser les secrétariats en bonne intelligence avec les assistantes et sous-directions concernées.

Il est rappelé que le travail de tri, d'archivage et de destruction est à anticiper.

**FO Agriculture** alerte sur le fait qu'il s'agit d'un processus relativement chronophage qui ne peut être réalisé en dernière minute. Certains bureaux ont un travail important à réaliser en ce sens. Et pour mémoire, plusieurs bureaux ont fait appel dans les années passées au service de l'archivage, qui a mis à disposition plusieurs personnes pendant plusieurs mois pour mener à bien une telle mission. Cette étape ne doit donc pas être minimisée.

**FO Agriculture** demande ce qu'il sera prévu pour les agents qui viennent en 2 roues, et qui doivent pouvoir prendre une douche et disposer d'un local pour se changer et d'un vestiaire.

Ce sujet n'a pas été étudié à ce jour.

**FO Agriculture** demande de la vigilance sur les nuisances pour les agents en proximité des locaux qui feront l'objet de cloisonnement ou de rafraîchissement, ainsi que la possibilité d'extension du télétravail pour la période considérée.

## ASMA RP

**FO Agriculture** s'étonne par le fait que l'ASMA-RP de Vaugirard, ne nécessitant qu'un petit bureau, n'est, à ce stade, pas prévue pour rester sur site. Pour mémoire, le CGAAER et la DGAL sont fortement demandeurs des services de l'ASMA-RP, qui nécessite une relation de proximité, contrairement à ceux proposés par l'ASMA nationale à distance. A défaut d'un service de proximité sur site, de nombreux agents pourraient renoncer à des prestations sociales et culturelles auxquelles ils peuvent prétendre. **FO Agriculture** demande donc qu'une solution soit trouvée pour maintenir une antenne l'ASMA-RP sur Vaugirard.

Une solution permettant d'éviter de mobiliser une pièce sur le site de Maine pour une permanence du midi sur 2 jours par semaine a été envisagée. Il s'agirait d'installer une armoire « Sécurisée » dans l'une des salles de visioconférence à la DGAL, réservée pour les créneaux horaires ad hoc permettant d'y tenir la permanence.

## Bilans RH 2020 et 2021

Une quarantaine de fichiers ayant été adressées aux OS, **FO Agriculture** souhaiterait qu'un document synthétique par année, soit adressé aux OS, pour faciliter la lecture et la compréhension des bilans RH.

La DGAL comptait 236 agents en 2021, y compris les agents de la BNEVP, du BMOSIA de Auzeville et de ceux en longue maladie. En termes de stratégie de « remplissage », considérant que le plafond d'emploi correspond au nombre de bulletins de paie sur une année, la DGAL effectue un surbooking en début d'année, recrutement au-delà de la dotation, permettant d'équilibrer avec les postes vacants en cours d'année suite aux mobilités. 75 % des postes publiés en 2021 ont été pourvus.

Avec 50,4 ans en 2021, l'âge moyen des agents de la DGAL est en augmentation. Elle compte, avec 64 % des agents, plus de femmes que les autres directions générales et le SG. Les agents sont pour 92 % d'entre eux à temps plein.

2021 a été une bonne année pour la promotion des agents, 100 % des promouvables ont été promus.

Par ailleurs le taux moyen de modulation du CIA est supérieur à 70 %.



Cette partie n'ayant pu être traitée intégralement, des compléments seront apportés à l'occasion du prochain CTS, notamment **FO Agriculture** souhaiterait que soit calculé le turn-over par catégorie.

## Questions diverses

Faute de temps suffisant, les réponses de la DGAL aux autres questions des OS. Elles seront transmises par écrit à la DGAL.

D'ici à la fin de l'année et donc avant les élections professionnels, pourront se tenir deux CTS DGAL dont un avant l'été dont les dates ne seront pas encore fixées.

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos préoccupations ou interrogations sur ce déménagement : [Les coordonnées de vos correspondants FO Agriculture pour l'AC sont disponibles sur le site de FO Agriculture](#)**

*L'équipe **FO Agriculture***



**Être solidaires et avancer ensemble**  
**Résister - Revendiquer - Reconquérir**

*Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)*

